

N°84 du 26 mai 2018

- 1 RÉFORME DES INSTITUTIONS : PREMIER VOLET À L'ASSEMBLÉE**
- 2 POLITIQUE DE LA VILLE : LA MÉTHODE AVANT LE PLAN**
- 3 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : LA 3^{ÈME} CNT SE PRÉPARE**
- 4 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : BIENTÔT LA FIN DU SUSPENS**
- 5 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : ACCORD EN VUE**
- 6 CANTINES SCOLAIRES : DES CANTINES UN PEU BIO MAIS NI VÉGÉTARIENNES NI GRATUITES**

1 RÉFORME DES INSTITUTIONS : PREMIER VOLET À L'ASSEMBLÉE

C'est quoi ?

Lorsque le Président de la République s'est exprimé devant les parlementaires réunis en Congrès en juillet dernier, il a présenté les grandes priorités de son quinquennat, parmi lesquelles la modernisation des institutions pour les rendre plus « efficaces », plus « représentatives » et plus « responsables ». Il souhaite notamment la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires, l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les législatives, la suppression de la Cour de justice de la République, une réforme du Cese, la fin pour les anciens présidents de la République d'être membres de droit du Conseil constitutionnel ou encore la mise en place d'un droit à l'expérimentation locale. Après la loi pour la confiance dans la vie politique, le projet présidentiel est une étape supplémentaire dans la modernisation des institutions, qui nécessitera, d'ailleurs, une révision de la Constitution car certaines mesures sont de nature constitutionnelle. Pour mener à bien la réforme, le chef de l'Etat a besoin de l'aval du Sénat pour lancer la procédure de révision (adoption du texte dans les mêmes termes dans les deux chambres puis obtention de la majorité des 3/5^{ème} des chambres réunies en Congrès) sauf s'il utilise la voie référendaire prévue à l'article 11. En attendant, les présidents des deux assemblées se sont donc mis au travail, chacun à leur manière, pour participer à cet élan réformiste. Au final, les députés produisent des propositions qui vont plus dans le sens du chef de l'Etat tandis que les sénateurs marquent leurs différences, voire leur opposition, les fameuses « lignes rouges » du président Larcher. Si ce dernier estime que « la réduction du nombre de parlementaires n'est pas la condition d'un meilleur fonctionnement démocratique », il se dit prêt à une baisse du nombre des parlementaires à la condition que tous les territoires restent représentés. En revanche, il reste hostile à la limitation des mandats dans le temps. Quant à l'introduction de la proportionnelle, elle ne « peut qu'être minoritaire et significativement inférieure aux propositions de l'Assemblée nationale », soit être inférieure au taux de 25% à 30 %. Quant à « mieux faire la loi », cela « n'est pas sacrifier la qualité de la loi au nom de la célérité ». Il plaide donc pour le temps du débat parlementaire et au droit d'amendement. Pour anticiper un éventuel blocage du Sénat, le gouvernement se dit prêt à utiliser « tous les outils qui sont dans la boîte à outils ». Il y a même des mesures comme la diminution du nombre de parlementaires, la modification du mode de scrutin ou encore le non cumul dans le temps qui ne nécessitent pas une révision de la Constitution.

Après la présentation des grandes lignes de la réforme par le Premier ministre, le 4 avril, les trois textes du projet devaient être présentés en conseil des ministres du 9 mai. Tout ne s'est pas passé exactement comme prévu. Seul le premier volet, constitutionnel, a été dévoilé par la Garde des Sceaux et le Premier ministre. Retard du calendrier, du Conseil d'Etat ou énième passe d'armes entre le gouvernement et le Sénat ? Cette manœuvre gouvernementale

consisterait-elle à introduire dans les deux autres projets de loi des mesures très défavorables au Sénat pour le pousser à voter le premier volet ? Pour rappel, le gouvernement a besoin du Sénat pour faire voter la partie constitutionnelle alors que pour les deux autres textes, il peut s'en passer, l'Assemblée, où il est majoritaire, ayant le dernier mot. Dans le texte constitutionnel, plusieurs mesures signent « un affaiblissement du pouvoir bicaméral » selon le président du Sénat. Ce sont la limitation du droit d'amendement, la réduction des navettes parlementaires et la fin de l'ordre du jour partagé entre le Parlement et le gouvernement. Le gouvernement tient à ces mesures pour rationaliser le travail parlementaire, le rendre plus efficace. Si le Sénat le suit, le gouvernement pourrait en échange renoncer à des mesures jugées « inacceptables » par Gérard Larcher : la fin du renouvellement par moitié des sénateurs et une nouvelle répartition par département, qui devrait réduire leur représentation dans les zones les moins peuplées. L'estocade finale serait-elle ainsi donnée par le gouvernement au Sénat ? pas si sûr...Gérard Larcher propose d'inscrire dans la Constitution « le principe d'ancrage départemental des sénateurs ». Tout n'est pas joué et comme l'a déclaré tout récemment Philippe Bas, président (LR) de la commission des Lois du Sénat, « après ces préliminaires, c'est maintenant que la réforme commence ».

Les principales mesures des projets de loi organique et ordinaire :

*Réduire de 30% les députés et sénateurs (244 sénateurs et 404 députés, contre 348 et 577 aujourd'hui) « dans des conditions qui garantissent la représentation de tous les départements et territoires »

*Instaurer 15% de proportionnelle aux élections législatives de 2022, soit 60 députés élus par ce mode de scrutin

*Limiter à trois mandats électifs identiques consécutifs au-delà de 9 000 habitants

*Réduire de 50 jours à 70 jours le vote du budget, mais, en contrepartie, un temps « plus long » sera réservé chaque printemps à l'évaluation des politiques publiques

Les principales mesures du projet de loi constitutionnelle :

*Réduire de moitié le nombre de membres du Conseil économique, social et environnemental « qui deviendra une chambre de la société civile chargée (...) d'organiser les consultations des citoyens et des experts sur les projets d'avenir de notre pays »

*Reconnaître la spécificité de la Corse : elle pourra « adapter les lois de la République aux spécificités insulaires, mais sous le contrôle du Parlement »

*Inscrire dans la Constitution la lutte contre le changement climatique

*Supprimer la Cour de justice de la République

*Mettre fin à la présence de droit des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel

*Nommer les magistrats du parquet sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature

*Limiter les amendements pour « renforcer l'efficacité de la production législative »

*Officialiser l'interdiction de cumuler les fonctions de ministre et de président d'un exécutif local en l'inscrivant dans la Constitution

*Assouplir l'attribution et l'exercice des compétences des collectivités territoriales

*Elargissement du pouvoir réglementaire des collectivités d'Outre-mer

*Le futur Service national universel pourrait s'inscrire dans la Constitution

Avis du Conseil d'Etat sur la Différenciation des compétences des collectivités territoriales relevant d'une même catégorie et des règles relatives à l'exercice de ces compétences publié le 1^{er} mars : <http://bit.ly/2DyhXOo>

Les rapports des groupes de travail : <http://bit.ly/2DhCUhp>

Les vœux du Président de l'Assemblée nationale en date du 11 janvier 2018 : <http://bit.ly/2DIsOzu>

Les vœux du Président du Sénat : <http://bit.ly/2n7lEmwv>

Les 40 propositions du Sénat sur la révision constitutionnelle : <http://bit.ly/2obRFw6V>

Pour une révision constitutionnelle utile à la France - dossier de presse : <http://bit.ly/2FfJlglv>

Le discours du Premier ministre en date du 4 avril 2018 : <https://bit.ly/2HN1yv4>

Le projet de loi constitutionnel « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » : <https://bit.ly/2xaqyZf> **nouveau**

Le projet de loi ordinaire « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » : <https://bit.ly/2zakOyP> **nouveau**

Le projet de loi organique « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » : <https://bit.ly/2GNBdbG> **nouveau**

Les propositions de révision constitutionnelle de l'AMF : <https://bit.ly/2koJvy5> **nouveau**

Les propositions de révision constitutionnelle de l'ADF : <https://bit.ly/2lgYRUN> **nouveau**

Où on en est ?

- seul le premier volet du projet présidentiel, le texte de révision constitutionnel, a été présenté en conseil des ministres le 9 mai, tandis que les deux autres textes ont été présentés le 23 mai
- le volet constitutionnel devrait être adopté en première lecture par les députés avant l'été pour que les sénateurs en discutent à la rentrée
- la commission du développement durable de l'Assemblée, saisie pour avis du premier texte, se réunira les 12 et 13 juin prochains
- la commission des lois de l'Assemblée, saisie sur le fond, examinera le texte constitutionnel à partir du 6 juin
- le 9 mai, Nicole Belloubet et Edouard Philippe présentent le projet de loi constitutionnelle « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace »
- le 9 mai, Gérard Larcher, lors d'une conférence de presse, estime que « pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, un projet de révision constitutionnelle se propose de faire régresser les droits du Parlement ». « Il porte atteinte à des droits et les principes essentiels, et par-delà à l'équilibre des pouvoirs » comme « au droit d'amendement, à l'ordre du jour partagé et bien sûr au bicamérisme ». Selon lui, « préserver les pouvoirs du parlement c'est préserver les fondements de la démocratie représentative ». <https://bit.ly/2kqPCC8>
- le 9 mai, Bruno Retailleau, sénateur LR, dénonce « un passage en force ». « On pourrait trouver un compromis pour l'intérêt général mais chaque jour qui passe, le gouvernement met la barre le plus haut possible et s'ingénie à ce qu'on s'oppose à cette réforme ». <https://bit.ly/2safshh>
- le 9 mai, l'AMRF propose d'introduire la notion « d'espace » dans la Constitution : comme le chef de l'Etat « a ouvert une voie à cette requête » en proposant d'inscrire les spécificités de la Corse, que le Sénat « a fait sien l'idée d'une meilleure prise en compte des territoires », les maires ruraux feront « une proposition précise dans les prochaines semaines pour que le texte qui sera adopté s'enrichisse de cette dimension. Considérer les espaces dans la Constitution, c'est aussi mieux considérer les habitants qui y vivent ». <https://bit.ly/2JooLaW>
- le 23 mai, Gérard Collomb et Edouard Philippe présentent en conseil des ministres les deux derniers textes, organique et ordinaire, du triptyque « Pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace ». <https://bit.ly/2GLIt87>

2 POLITIQUE DE LA VILLE : LA MÉTHODE AVANT LE PLAN

C'est quoi ?

Mardi 22 mai, un mois après la remise du Rapport « Vivre ensemble, vivre en grand », le chef de l'Etat était très attendu sur ses arbitrages des 19 « programmes » thématiques du plan Borloo. Ces programmes axés sur la rénovation urbaine, l'éducation, la mobilité, la sécurité... sont le fruit d'une réflexion et d'un travail sur le terrain de plusieurs mois avec les élus locaux et le collectif « Territoires gagnants ». Les propositions ont été chiffrées à 48 Md d'euros. Devant plusieurs centaines de personnes (ministres, chefs d'entreprises, élus locaux et responsables associatifs), Emmanuel Macron est allé droit au but : « Je ne vais pas vous annoncer un plan Ville ou un plan Banlieue, cette stratégie est aussi âgée que moi. Le premier plan de la sorte a été présenté par Raymond Barre ». Poursuivre avec un énième « plan banlieue », « c'est vouloir poursuivre dans l'assignation à résidence, la politique spécialisée ». S'il salue le travail de mobilisation du « plan Borloo », il achève définitivement l'idée d'un nouveau plan avec cette phrase choc : « quelque part ça n'aurait aucun sens que deux mâles blancs ne vivant pas dans ces quartiers s'échangent l'un un rapport, et l'autre disant « on m'a remis un plan, je l'ai découvert », ce n'est pas vrai, ça ne marche plus comme ça ». A la place, le chef de l'Etat propose une nouvelle méthode où les acteurs de terrain auront davantage de place pour co-construire une nouvelle politique désormais centrée sur le droit commun, « une politique des mêmes droits, mais des droits réels ». Avec le Conseil présidentiel des villes, réuni le jour de son allocution, le chef de l'Etat a voulu montrer qu'il compte bien prendre en compte la parole des « quartiers ». Il attend d'ailleurs des 25 membres, qu'ils soient « force d'impulsion, de propositions » tout en leur donnant une capacité évaluative. Ainsi, tous les deux mois, le chef de l'Etat préparera avec eux les bilans d'étapes des engagements présidentiels. Pour construire ce qu'il appelle « une politique de l'émancipation » où chacun a sa chance, il va désormais s'appuyer sur la « méthode collective de mobilisation ». Autrement dit, l'Etat n'est pas le seul à devoir s'impliquer auprès des « territoires en grande difficulté », société civile et élus locaux doivent également être au rendez-vous. Ainsi, il a salué le « pacte de Dijon », qui, selon lui,

« est la bonne échelle, la bonne force de propulsion ». Pour mémoire, cette charte d'engagement, initiée par l'AdCF et France Urbaine, début avril à Dijon, a été signée par 75 présidents d'intercommunalités, dont 22 présidents de métropoles, et maires de grandes villes. Cet appel à la mobilisation collective va se traduire par un calendrier de travail, des rendez-vous en juillet et en septembre pour produire différentes « feuilles de route ».

On l'aura compris, le discours du chef de l'Etat n'a pas été un catalogue de mesures, plutôt un discours de méthode, même si quelques « mesures », inspirées parfois du plan Borloo, ont été annoncées comme la création d'une instance de recours pour les habitants et les élus sur l'équité territoriale, un plan de lutte contre le trafic de drogue, une opération de rénovation « cœur de quartier » ciblée sur une dizaine de sites dès juillet ou encore 30 000 stages de troisième pour les jeunes des quartiers.

Le Rapport Borloo « Vivre Ensemble, Vivre en Grand - Pour une réconciliation nationale » : <https://bit.ly/2IJNjIO>

Le discours du Chef de l'Etat du 22 mai : <https://bit.ly/2LqwQAv>

Le Pacte de Dijon : <https://bit.ly/2sb2Bv2>

La composition des membres du Conseil présidentiel des villes : <https://bit.ly/2KQEIk8>

Où on en est ?

- le chef de l'Etat a présenté sa méthode pour co-construire une nouvelle politique « d'émancipation » « des territoires en grande difficulté » le 22 mai

- le Plan Borloo a été remis au Premier ministre le 26 avril

- le 18 mai, quelques jours avant l'intervention du chef de l'Etat, François Baroin, président de l'AMF, lui écrit pour faire connaître le soutien que l'AMF apporte aux orientations et aux propositions du rapport *Vivre ensemble, Vivre grand, pour une réconciliation nationale* remis récemment au Premier ministre par Jean-Louis Borloo. « Il s'agirait d'un signal fort pour tous les territoires délaissés de la République, quartiers, petites villes et villes moyennes, espaces ruraux ou périurbains, de métropole et d'outre-mer ». <https://bit.ly/2LrMvpA>

- le 18 mai, dans une tribune au « Monde », Stéphane Lenormand (président du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon), Christelle Morançais (présidente de la région Pays de la Loire), Hervé Morin (président de la région Normandie), Renaud Muselier (président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur), Valérie Pécresse (présidente de la région Ile-de-France) et Jean Rottner (président de la région Grand-Est) demandent au chef de l'Etat d'appuyer le plan Borloo. <https://lemde.fr/2IJSpRn>

- le 22 mai, « l'AdCF et France urbaine se félicitent de l'intérêt exprimé par le Président de la République pour le Pacte de Dijon pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale », lors de son discours. Elles « sont convaincues que la politique de cohésion urbaine et sociale a aujourd'hui besoin d'une refondation ambitieuse et de nouvelles méthodes de travail entre l'Etat et les collectivités. Une politique qui s'est parfois dispersée dans l'empilement de dispositifs et de procédures ». <https://bit.ly/2IH1JFv>

- le 22 mai, Ville & Banlieue de France « regrette vivement que l'approche globale attendue pour une « nouvelle saison » de la politique de la ville ait fait long feu ». Si le chef de l'Etat « a évoqué la quasi totalité des sujets sur lesquels des centaines d'élus, fonctionnaires, acteurs économiques, sociaux et associatifs (...) ont travaillé depuis des mois pour lui formuler les préconisations qu'il avait lui-même réclamées, il faut se rendre à l'évidence : seule une poignée de suggestions a été retenue. Ne restera-t-il aux territoires, leurs élus, leurs associations, et surtout leurs habitants, d'autre voie que de saisir l'instance pour l'équité territoriale dont la création a été annoncée ? » <https://bit.ly/2sopmmq>

- le 22 mai, l'AMF « prend acte des intentions exprimées par le Président de la République dans la continuité des propositions du rapport de Jean-Louis Borloo. Il reste nécessaire d'apporter des réponses sur les moyens financiers mis au service de la reconquête des territoires. Il ne peut pas y avoir d'ambitions sans moyens ». <https://bit.ly/2LroRXI>

- le 22 mai, Villes de France « renouvelle sa demande de solutions pérennes en faveur des habitants des quartiers. Les habitants, et singulièrement notre jeunesse, doivent espérer trouver toute leur place dans notre République. Donnons-leur la fierté d'habiter dans ces quartiers, faisons vivre l'espoir pour tous, en mêlant l'humain et l'urbain avant tout ». « Interlocuteur privilégié sur ces questions et force de propositions, Villes de France apportera sa contribution aussi vigilante qu'opérationnelle ». <https://bit.ly/2KQEHqf>

- le 22 mai, Jean-Louis Borloo se dit très satisfait des annonces du chef de l'Etat. Selon lui, « tous les sujets du rapport ont été cochés : Les 19 points du rapport y sont tous. J'ai retrouvé la cour d'équité territoriale, la fondation, le campus numérique, la cité éducative, la mobilisation de tout le monde. Je n'en vois pas un qui manque, sauf peut-être le programme à la rencontre de l'autre ». <https://lemde.fr/2GFqErm>

- le 22 mai, Laurent Wauquiez dénonce la « politique spectacle » du chef de l'Etat. Il l'accuse d'avoir voulu faire une opération « photo avec Borloo », mais sans « rien derrière », délaissant ainsi « les territoires oubliés de la République ». C'est de la « politique spectacle clic clac Kodak », « parler pour ne rien faire ». <https://bit.ly/2xcpunU>
- le 22 mai, Alexis Corbière (FI) fustige les annonces du chef de l'Etat sur Twitter : « #Borloo a proposé un plan pour les banlieues mais #Macron a décidé de laisser les banlieues en plan. L'opération de com' du jour n'y changera rien ». <https://bit.ly/2xcpunU>
- le 22 mai, Stéphane Gatignon, l'ancien maire de Sevran (93), se dit déçu par « un truc qui s'étiole » là où il attendait « un discours très politique qui redonne confiance ». Selon lui, « il n'y a rien de très concret » mais, il est prêt à attendre juillet, qui devrait voir se concrétiser certaines mesures. <https://bit.ly/2xcpunU>
- le 22 mai, Bruno Beschizza, maire (LR) d'Aulnay-sous-Bois « attendait des éléments concrets et il [Emmanuel Macron] nous les annoncera soit en juillet, soit en septembre. Pour l'instant, il n'y a rien de pratico-pratique. Je ressors bredouille. Les maires sont coincés dans cette affaire ». <https://bit.ly/2lO8PZa>
- le 22 mai, Stéphane Troussel, président (PS) du CD de Seine-Saint-Denis estime que « le président de la République a posé un lapin aux banlieues (...) Il appelle tous les acteurs à la mobilisation : mais n'est-ce pas ce qu'il a demandé à Borloo de faire depuis sept mois ? » <https://bit.ly/2KQFNZg>
- le 22 mai, Patrice Bessac, maire (PCF) de Montreuil fustige « un discours de la méthode, un discours managérial ». <https://bit.ly/2lO8PZa>
- le 22 mai, Anne Charpy, fondatrice de l'association Voisin malin et membre du Conseil présidentiel des villes, pense « que le discours d'Emmanuel Macron est mieux qu'un énième plan banlieue, dans le sens où il est universel. Il prend en compte tous les territoires abandonnés et concerne donc notre pays dans toutes ses dimensions ». Selon elle, il a pris le temps de « répondre point par point aux propositions qui ont été soulevées par les acteurs de terrain. Il a également retenu certaines préconisations faites dans le plan Borloo en reprenant notamment la proposition de la cour d'équité territoriale ». <https://bit.ly/2lO8PZa>
- le 23 mai, Stéphane Le Foll estime que « l'on assiste à la liquidation en direct du plan Borloo ». Il dénonce « une stratégie complètement nouvelle, qui est de considérer qu'on va aller vers une logique très anglo-saxonne, et on s'appuie sur les communautés pour pouvoir régler les problèmes de banlieue, ce qu'avait un peu fait Nicolas Sarkozy ». <https://bit.ly/2lH5Pxn>
- le 24 mai, l'APVF reconnaît qu'un certain nombre de pistes semblent intéressantes « - à l'image de la création d'une « agence nationale de cohésions des territoires mais, s'étonne « du flou qui semble régner à la fois sur le calendrier de mise en œuvre et sur le montant des crédits mobilisés dans le cadre de cette nouvelle stratégie ». Elle appelle donc le gouvernement « à préciser ses intentions en matière de politique de la ville et à ne pas oublier les maires, précieux acteurs de terrain, dans le nouveau dispositif, afin de soutenir la dynamique enclenchée par les propositions ambitieuses du rapport Borloo ». <https://bit.ly/2lHHxDo>

3 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : LA 3^{EME} CNT SE PRÉPARE

C'est quoi ?

La première Conférence Nationale des Territoires a été installée, le 17 juillet 2017 au Sénat, par le chef de l'Etat. Présidée par le Premier ministre, elle doit réunir, tous les six mois, des membres du gouvernement et des représentants des collectivités territoriales. Elle a pour objectif de renouer le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales en devenant une véritable « instance d'échanges, de concertation et de décision ». C'est un engagement d'Emmanuel Macron pendant les présidentielles de « faire en sorte que les collectivités territoriales soient associées en amont à toute décision qui les concerne ». La première conférence a été d'ailleurs très attendue par les collectivités : « Sur la méthode, la démarche initiée par le chef de l'Etat, qui répond aux vœux anciens des associations nationales d'élus locaux, est saluée par les présidents du bloc communal qui participeront activement à la Conférence nationale des territoires ainsi qu'à tous les travaux qui devront impérativement se poursuivre » écrivaient les édiles de l'AMF, l'AdCF, de France urbaine, de Villes de France, l'APVF et l'AMRF à la veille de la conférence. Lors de la première rencontre, le gouvernement posait ses jalons et annonçait ses objectifs :

- « pas de « nouveau big bang » territorial imposé d'en haut »
- la réduction du nombre des élus locaux au même titre que les parlementaires
- une nouvelle conférence territoriale du Grand Paris pour refonder le projet

- un pacte financier avec l'Etat au lieu d'une baisse brutale des dotations
- l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sur trois ans
- l'allègement des normes : pour chaque nouvelle règle, deux devront être supprimées.
- une évaluation partagée des besoins en matière d'école et de santé
- la réforme des allocations de solidarité, en particulier le RSA, prévue pour 2019
- une agence nationale de la cohésion des territoires sera créée
- un calendrier accéléré pour la couverture intégrale du territoire en haut et très haut débit
- le nombre des maisons de santé sera doublé dans les territoires ruraux

Ces dernières semaines ont été particulièrement denses en terme de dialogue entre l'Etat et les collectivités : révision constitutionnelle, politique de la ville, mineurs isolés non accompagnés etc. Sur la question des finances locales, le rapport Richard-Bur remis au Premier ministre le 9 mai, n'a pas apaisé les tensions. On se souvient qu'après avoir annoncé la suppression totale de la taxe d'habitation d'ici 2020, le chef de l'Etat a missionné le sénateur LREM Alain Richard et le préfet honoraire Dominique Bur de faire des propositions pour réformer la fiscalité locale et ainsi, compenser la suppression de la taxe d'habitation, évaluée à 26 Md d'euros. Ils proposent deux scénarios : transférer au bloc communal la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements ou leur transférer un impôt national. Dans le premier scénario, il faudrait compléter par une fraction d'un impôt national comme la TVA. On aura compris que l'ADF « s'oppose fermement » au premier scénario tandis que l'AMF accueille positivement le transfert de la TFPB, tout en exigeant « des ressources fiscales pérennes et maîtrisées » pour les départements. France Urbaine rappelle que le transfert de la TFPB « répondrait à hauteur de 57% à l'objectif poursuivi » et ne voit rien dans le rapport qui pourrait le rendre atteignable. Quant au scénario 2 de partager un impôt national, il cristallise toutes les tensions. Il ravive la question de l'autonomie financière, voire fiscale des collectivités territoriales. « Inacceptable » juge France Urbaine et elle est loin d'être la seule. En attendant, le gouvernement, par la voie de son porte-parole, Benjamin Grivaud, martèle qu'il n'y aura « ni impôt nouveau, ni augmentation d'un impôt existant ». Les négociations sont en cours avec l'espoir d'aboutir fin juin début juillet pour la 3^{ème} CNT et faciliter possiblement la signature des pactes financiers.

La circulaire du 16 mars 2018 relative à la mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 <https://bit.ly/2F2Y2aO>

Le communiqué de presse commun ADF, ARF et Régions de France du 10 avril : <https://bit.ly/2F36dnw>

Le Rapport Richard-Bur sur la fiscalité locale : <https://bit.ly/2LCPoWb> **nouveau**

Le communiqué de presse de l'ADF en date du 6 mai : <https://bit.ly/2FRLC5Y> **nouveau**

Le communiqué de presse de l'AMF en date du 16 mai : <https://bit.ly/2sjrZ1J> **nouveau**

Le communiqué de presse de France Urbaine en date du 17 mai : <https://bit.ly/2ktJfol> **nouveau**

Où on en est ?

- le Rapport Richard-Bur sur la fiscalité locale a été publié
- la prochaine CNT se déroulera fin juin début juillet

4 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : BIENTÔT LA FIN DU SUSPENS

C'est quoi ?

Le 20 octobre dernier, la secrétaire d'État aux armées Geneviève Darrieussecq avait fait un point d'étape sur la promesse d'Emmanuel Macron d'instaurer un « service national de durée courte, obligatoire et universel ». En juillet dernier, le chef de l'Etat avait lui-même évoqué la création d'une commission chargée de lui faire des propositions. « Depuis, il y a eu des rencontres techniques, des demandes aux administrations de faire un point sur les actions déjà mises en place pour la jeunesse » précisait la secrétaire d'État. Du Service civique à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), « toutes les actions en faveur de la jeunesse » ont donc été passées en revue. C'est finalement une commission de « haut niveau » qui a dû prendre en charge le dossier pour formuler ses préconisations au printemps avec une première expérimentation en 2019. Quant à la mission d'information sur le service national universel créée par les députés, elle sera complémentaire : elle « viendra en complément de cette commission, et contribuera de façon positive à la réflexion menée autour de ce service national ». Geneviève Darrieussecq l'avait rappelé, le service national universel ne sera donc

pas militaire. En conséquence, « les armées ne seront pas les seules impliquées dans cette réflexion », le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, voire d'autres ministères, pourraient être parties prenantes. De plus, les « encadrants » du jeune ne seront donc pas seulement les armées et la gendarmerie nationale comme le souhaitait le candidat à la Présidentielle. Il est vrai que depuis l'annonce du projet, de nombreuses questions étaient apparues tant sur le financement que sur les modalités d'accueil pour les 600 000 à 800 000 jeunes concernés chaque année. Ni le budget de l'armée ni ses infrastructures ne pouvaient prendre en charge autant de jeunes. En attendant, aucune ligne budgétaire n'a été programmée dans le PLF 2018 mais « l'enjeu est important : faire en sorte que la jeunesse se rencontre, provoquer un brassage parmi les jeunes, leur parler de la sécurité, de la citoyenneté, de la Nation, etc », expliquait la secrétaire d'Etat, le 4 octobre dernier, lors de son audition à la commission défense de l'Assemblée.

Après des mois de cacophonie au sein du gouvernement, de rapports cachés ou malvenus, il semblerait que le bout du tunnel soit en vue. Les arbitrages du chef de l'Etat sont en cours, à partir des préconisations du groupe de travail, qu'il avait missionné. Leur rapport n'a toujours pas été publié mais la Presse s'en est fait l'écho fin avril. D'abord, comme plusieurs rapports avant lui, le texte pointe « des difficultés non négligeables », financières mais pas seulement. Pour la première fois, il est recommandé de consulter les jeunes avant de prendre une décision définitive. « On ne doit pas dissimuler l'ampleur des oppositions qui, sans doute minoritaires aujourd'hui, pourraient demain concerner les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes et leurs organisations » alertent les auteurs du rapport. Selon la Presse, une consultation numérique des lycéens serait envisagée.

Selon le Rapport, le SNU pourrait prendre une forme « modulable » et en deux phases. La première, obligatoire, durerait un mois après la classe de troisième (entre 15 et 18 ans). Elle se déroulerait en deux temps, deux fois 15 jours : un « temps de cohésion » en hébergement et « un temps d'engagement » centré autour d'un « projet collectif ». Plusieurs modules de formation y seraient rattachés : « développement personnel », « résilience », « droits et devoirs dans la République », « esprit de défense »... La seconde phase serait celle d'un « engagement volontaire au service du pays » d'une durée de trois à six mois, avant l'âge de 25 ans. Elle pourrait s'effectuer soit dans l'armée, soit dans le civil (pour une majorité), dans des secteurs comme l'environnement et le développement durable, l'aide aux personnes, le tutorat... Cet engagement pourrait être rémunéré selon les cas. Quant à l'encadrement, le rapport évoque les jeunes volontaires de la seconde phase, des jeunes en service civique et des élèves des écoles de fonctionnaires. Des encadrants expérimentés composés d'« anciens sous-officiers et officiers, de réservistes, d'agents publics... ou encore de collaborateurs occasionnels détachés dans le cadre d'un mécénat d'entreprise » pourraient venir en renfort. A noter, que si les armées devraient être sollicitées pour former une partie de l'encadrement, les auteurs préconisent que la mise en œuvre du SNU soit rattachée au ministère de l'Education nationale. Enfin, les auteurs mettent en garde le gouvernement sur l'hébergement des jeunes pendant la première phase. Internats de l'Éducation nationale, logements étudiants, centres de loisirs pourraient être utilisés tandis que des bâtiments « en dur léger » seraient à construire. C'est pourquoi ils plaident pour un déploiement sur 7 ans pour rendre le projet acceptable financièrement. En attendant, il semble qu'une phase expérimentation soit envisagée pour 2019 avec 400 jeunes...

Le rapport DUBOIS / GUEREL de la commission de la Défense de l'Assemblée : <http://bit.ly/2BD84RE>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) : <http://bit.ly/2sLyl4o>

Le communiqué de presse de Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini sur le service national universel, au nom de la commission des affaires étrangères présidée par Christian Cambon <https://bit.ly/2HaA27j>

La note de synthèse sur le SNU de J-M Bockel et J-M Todeschini : <https://bit.ly/2vyGdAC>

Les membres du groupe mandaté par le chef de l'Etat en mars et dirigé par le général Daniel Ménaouine : Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'Etat à l'Aide aux victimes, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants en France, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Guy Lavocat, consultant en RSE et Management social des organisations et Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps

Où on en est ?

- le chef de l'Etat a rappelé à maintes reprises sa vision du SNU : obligatoire, d'une durée de trois à six mois pour « recréer un creuset national et citoyen »
- le général Ménaouine a rendu son rapport au chef de l'Etat <http://bit.ly/2FKavoK>

- Florence Parly, la ministre des Armées, a annoncé que les contours du SNU seraient dévoilés « dans les semaines qui viennent ». <https://bit.ly/2J612sQ>

Et l'Anacej ?

- l'Anacej a lancé une enquête pour connaître l'avis des jeunes sur le SNU <http://bit.ly/2plq78z>
- lors de leur week-end de travail fin janvier, les membres du Comité Jeunes de l'Anacej ont débattu avec un représentant du ministère des Armées pour apporter leur point de vue.
- en tant que membre du COJ, l'Anacej a contribué au rapport rendu le 30 janvier <http://bit.ly/2sLyL4o>

5 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : ACCORD EN VUE

C'est quoi ?

Il n'y pas si longtemps, on les appelait encore Mineurs isolés étrangers (MIE), du fait de leur minorité, leur isolement et leur extranéité. C'est en 2016 que les pouvoirs publics ont modifié leur dénomination pour MNA (mineurs non accompagnés) pour, d'une part, correspondre au droit européen et, d'autre part, souligner que ces enfants relèvent de la protection de l'enfance. Autrement dit, ils ne sont pas soumis aux règles d'entrée et de séjour des étrangers et ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure d'éloignement. Ce sont donc les services départementaux d'aide sociale à l'enfance (ASE) qui doivent les prendre en charge dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence de cinq jours, durant lequel ils sont mis à l'abri et leur situation évaluée. Sauf qu'avec l'augmentation du nombre de MNA depuis plusieurs années, ni la mise à l'abri ni l'évaluation de minorité et d'isolement ne sont ni homogènes ni satisfaisantes sur l'ensemble du territoire national. Face à cette situation, les départements n'ont eu de cesse d'interpeller les gouvernements successifs. On se souvient du protocole élaboré en 2013 entre l'Etat et l'ADF pour instaurer une double solidarité, de l'Etat envers les départements par un appui logistique et financier apporté lors de l'évaluation du jeune mineur, et entre départements par la répartition géographique des enfants pris en charge. Aujourd'hui, les structures d'accueil explosent avec une hausse de 85 % des placements en un an. Quant à la justice des mineurs, elle est également débordée avec les procédures d'appel. Beaucoup de jeunes sont à la rue, exclus de tout dispositif d'ASE, car jugés majeurs, mais aussi des dispositifs d'urgence pour les adultes car jugés mineurs. D'autres sont évalués mineurs dans un département, et réévalués majeurs après transfert. Sur le volet financier, l'ADF estime le coût annuel moyen d'un jeune admis à l'ASE à environ 50 000 euros, à savoir 140 euros par jour, soit une charge de plus d'un milliard d'euros pour les départements. Cette question est bien sûr au cœur des négociations entre l'Etat et les départements pour la signature des fameux pactes financiers qui concernent trois cents collectivités dont les départements.

Face à cette crise, le Premier ministre a demandé, le 30 octobre dernier, aux trois inspections (des affaires sociales, de l'administration et de la justice) et à l'Assemblée des départements de France, de faire des propositions. Deux scénarios et 16 recommandations ont été dévoilés dans un rapport remis à Edouard Philippe le 15 février. Le scénario 1 ne modifierait pas les compétences des départements en la matière mais renforcerait le soutien financier de l'Etat. L'Etat financerait, alors, en moyenne quatorze jours d'hébergement contre cinq jours actuellement, le temps de réaliser une évaluation plus fiable, enrichie d'un examen de santé pour tous. Le coût total pour l'Etat oscillerait entre 70 et 105 millions d'euros annuels. Le scénario 2 rendrait responsable l'Etat de l'accueil d'urgence et de l'évaluation, scénario qui a la préférence des Départements. Les auteurs du rapport préconisent également un ensemble de recommandations, quel que soit le scénario choisi. On notera, sur la question du pilotage, la mise en place d'un comité interministériel, la nomination d'un délégué interministériel rattaché au premier ministre et la création d'un observatoire des mineurs non accompagnés. Sur la question de l'évaluation, qui fait toujours polémique, il est suggéré de la modéliser grâce à l'élaboration d'un référentiel national. Parmi les autres recommandations, les auteurs demandent d'urgence d'accroître les capacités de mise à l'abri. Ce rapport a été au cœur des discussions entre l'ADF et Edouard Philippe le 12 mars dernier. On espérait un accord, mais ils étaient encore « loin des solutions définitives », selon Dominique Bussereau, président de l'ADF. « Nous nous sommes donnés conjointement un délai de quelques semaines » avait-t-il expliqué.

Quelques semaines après, l'accord n'a jamais été aussi proche à en croire un communiqué de l'ADF en date du 17 mai. Si le compte n'y est pas concernant les AIS, les propositions financières de l'Etat concernant la prise en charge des MNA ont été acceptées même si les membres du bureau « ont regretté que cette proposition ne soit pas à la hauteur des attentes des Départements et notamment de la charge financière qu'ils assument (1,25 milliard d'euros en 2017) ». L'Etat va soutenir les départements dans la phase d'accueil et d'évaluation du jeune. Il donnera 500 euros pour l'évaluation du jeune et financera son hébergement à hauteur de 90 euros par jour pendant quatorze jours, puis 20 euros du quinzième au vingt-troisième jour. Jusqu'alors, l'Etat versait au département un forfait de 250 euros pour les cinq jours qu'était censée durer l'évaluation. Le gouvernement a confirmé le dispositif « Cazeneuve » de prise en charge par l'Etat de 30 % du coût annuel au-delà de 13008 mineurs. Enfin, dans le cadre des négociations du pacte financier entre l'Etat et 322 collectivités, les dépenses supplémentaires liées aux MNA n'entreront pas dans le périmètre du 1,2 % d'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement.

Le rapport d'activité 2017 de la MMNA : <https://bit.ly/2HT8m8p>

Le communiqué de l'ADF en date du 17 mai : <https://bit.ly/2Kws2Pf> **nouveau**

Où on en est ?

- les Départements ont accepté les propositions financières du gouvernement pour la prise en charge des MNA

5 CANTINES SCOLAIRES : DES CANTINES UN PEU BIO MAIS NI VÉGÉTARIENNES NI GRATUITES

C'est quoi ?

Le 31 janvier, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté le projet de loi issu des États généraux de l'alimentation qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. Il vise en premier lieu à rééquilibrer les relations commerciales entre producteurs, distributeurs et transformateurs du secteur agricole mais également de favoriser une alimentation « saine et durable » pour tous. C'est dans ce cadre que s'inscrit la promesse du candidat Macron : « d'ici 2022, 50 % des produits proposés par les cantines scolaires et les restaurants d'entreprise devront être bio, écologiques ou issus des circuits courts ». Si les engagements du Grenelle de l'environnement organisé par Nicolas Sarkozy en 2007 prévoyaient 20 % de produits bio en restauration collective, les résultats sont aujourd'hui très modestes. Ainsi, seuls 3% des repas dans les cantines scolaires sont élaborés avec des produits issus de l'agriculture biologique. Avec pas moins d'un milliard de repas par an, tous niveaux scolaires confondus, les cantines scolaires devront désormais s'approvisionner, à l'horizon de 2022, « avec 50% de produits biologiques, locaux ou sous signes officiels de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique ». Le projet de loi comprend également des mesures en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, l'obligation de proposer, aux enfants, une fois par semaine, un menu végétarien n'est pas encore dans le texte mais pourrait y être par voie d'amendement. C'est en tout cas un souhait de Nicolas Hulot. Il répondrait aux enjeux climatiques mais permettrait aussi, parce que moins onéreux qu'un repas à base de viande, d'atteindre les objectifs pour 2022. En tout cas, 86% des parents d'élèves souhaitent davantage de bio dans les cantines, ce qui révèle combien la cantine scolaire est devenue un enjeu de société et de politique publique. Elle est aussi un moyen de lutter contre le développement de l'obésité mais également un facteur de réussite scolaire. C'est aussi pourquoi la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté prévoit un droit à la cantine pour tous.

Des députés LRM souhaitent aller encore plus loin en proposant une progressivité des tarifs des cantines pour lutter contre la pauvreté et renforcer la justice sociale. Gaël Le Bohec, député d'Ille-et-Vilaine avec 26 autres députés, a déposé une proposition de loi qui prévoit cinq tranches tarifaires indexées sur le quotient familial avec la gratuité aux familles dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 7 800 euros annuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté. « Banco ! » se réjouit la FCPE dans un communiqué et de rappeler qu'« 1 enfant sur 5 vit dans la pauvreté. Pour un trop grand nombre d'entre eux, le repas de la restauration scolaire est le seul repas équilibré de la journée ».

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable : <http://bit.ly/2EHdHNG>

Proposition de loi relative à la tarification de la restauration scolaire : <http://bit.ly/2EEvxES>

Où on en est ?

- le 25 mai, les députés ont adopté l'article 11 du projet de loi qui prévoit 50 % de produits bio, écologiques, ou issus de circuits courts avec au minimum 20% issus de l'agriculture biologique.
- l'obligation de proposer un repas végétarien a été retoquée malgré de vifs débats et multiples propositions
- la proposition de loi Le Bohec n'a toujours pas été inscrite à l'agenda parlementaire
- le 25 mai, Barbara Pompili (LREM) se dit « choquée d'entendre notre rapporteur et notre ministre (...) affirmer que, pour manger équilibré, il faut manger de la viande. C'est honteux de le soutenir ! Aujourd'hui, un menu végétarien est un menu équilibré. Il est donc scandaleux de proférer des bêtises pareilles ». « Il s'agit de trouver les moyens pour que tous les enfants puissent manger de façon équilibrée, tout en écoutant l'alerte, en termes de santé publique, selon laquelle nous mangeons trop de viande. Est-ce attaquer les producteurs de viande que de l'affirmer ? Pas du tout. J'adore la viande – mon plat préféré est le steak tartare ». <https://bit.ly/2lR6k8e>
- le 25 mai, Pierre-Yves Bournazel (UDI) estime que « ce n'est pas une question d'idéologie, c'est effectivement une question de solutions alternatives et de choix ». « Certains de nos concitoyens, qui veulent éveiller et former leurs enfants à une alimentation de qualité, souhaitent que leur soit proposée dans les cantines, quels que soient le quartier, la ville ou le village, une alimentation qui puisse être également végétarienne. Il est de notre devoir d'accompagner leur volonté d'avoir ce choix, non de l'imposer. Ce qui leur est imposé, aujourd'hui, c'est le contraire ». <https://bit.ly/2lR6k8e>
- le 25 mai, Jean-Claude Bouchet (LR) « L'idéologie n'est pas dans le camp que l'on croit. Par la disposition visée, justement, vous menez un combat idéologique contre les « bouffeurs de viande ». Cela va trop loin : il serait temps d'arrêter ! ». <https://bit.ly/2lR6k8e>
- le 25 mai, Grégory Besson-Moreau (LREM) « n'arrive pas à comprendre certains de nos collègues : pourquoi chercher à imposer un style de vie à l'ensemble de nos concitoyens et, plus spécialement, à nos enfants ? ». « Nous devons laisser les gestionnaires libres de leurs choix. Plutôt que de nous faire des nœuds au cerveau et de chercher à supprimer la viande, travaillons sur sa qualité ». <https://bit.ly/2lR6k8e>
- le 25 mai, François Ruffin (FI) La philosophie générale, en tout cas la mienne, est de proposer moins de viande mais mieux de viande. Il est évident que la consommation de viande est excessive, à la fois pour la santé personnelle des individus et pour la santé de la planète. Dans ce cadre, nous proposons que les cantines puissent offrir des menus végétariens. <https://bit.ly/2lR6k8e>

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr
anacej

Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).

Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.